

# Plus de public à la Commission locale de l'eau

Les membres de la commission du Pays de Saint-Brieuc ont modifié le règlement intérieur, hier. Désormais, la présence du public n'est plus autorisée. Explications.

## La polémique

Hier, une dizaine de membres de l'association Halte aux marées vertes (HAMV) ont distribué des tracts devant le bâtiment de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer, où se déroulait une séance de la Commission locale de l'eau (CLE) du Pays de Saint-Brieuc, pour le moins particulière.

L'association s'oppose à la modification du règlement intérieur qui a été votée, hier, par 22 voix pour, une voix contre, et une abstention, à la CLE. À savoir : l'interdiction au public d'assister aux réunions de la CLE. **« Nous demandons à pouvoir assister à ces débats. Je rappelle que cette commission s'intéresse à un sujet d'intérêt général : la qualité de l'eau »**, explique Annie Le Guilloux, coprésidente de l'association Halte aux marées vertes.

La commission locale de l'eau est une assemblée délibérante, composée d'élus du territoire, de représentants d'usagers (agriculteurs, industriels, pêcheurs, associations...) et de représentants de l'État.

### « Débats sereins »

Pourquoi changer le règlement ? Jean-Luc Barbo, président de la CLE, explique que cette modification est issue d'« un consensus » entre diverses parties. **« La profession agricole**



*Vingt-deux membres de la Commission locale de l'eau ont voté pour la modification du réglementaire intérieur, stipulant que les séances de la commission locale de l'eau ne sont plus publiques. Une personne a voté contre, et une autre s'est abstenue.*

PHOTO : OUESTFRANCE

**a dit : « On est d'accord pour que les représentants d'associations soient accompagnés lors des réunions. Mais on ne veut pas de public pour que les débats restent sereins »** », détaille le président de la CLE. De même, la presse ne pourra être présente qu'à la fin des séances. Les « éléments débattus » seront publiés sur Internet.

Selon Halte aux marées vertes, il s'agit **« de manœuvres autoritaires. Comment pouvons-nous perturber les débats alors que nous étions entre une à trois personnes au maximum, lors des dernières réunions. Et nous restions silencieux »**, rétor-

que Annie Le Guilloux, qui ne siégeait pas en tant que membre d'association mais dans le public, Halte aux marées vertes s'étant vu refuser le statut de membre de la CLE.

**« Je n'ai aucun souci avec le fait qu'Halte aux marées vertes soit membre de la CLE »**, répond Jean-Luc Barbo. La composition de la commission relève en effet du préfet. C'est lui qui autorise, ou non, les associations de protection de la nature à y siéger. Une autorisation refusée auparavant à André Ollivro, président d'honneur de Halte aux marées vertes...

Anne-Lyse RENAUT.